

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1452

présenté par

M. Richard, M. Vercamer et M. Tahuaitu

ARTICLE 5 DUODECIES

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« dix-huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.